

Renforcement de la coopération et de la divulgation des preuves électroniques

Conférence internationale et ouverture à la signature du 2^{ème} Protocole additionnel Conseil de l'Europe, Strasbourg, 12 - 13 mai 2022

Réservez la date!

Contexte

Après près de quatre ans de négociations (septembre 2017 - mai 2021) et une approbation formelle le 17 novembre 2021, le 2ème Protocole additionnel à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité sera à présent ouvert à la signature des Parties à la Convention au Conseil de l'Europe à Strasbourg, France, le **12 mai 2022**, dans le cadre d'une conférence internationale sur le renforcement de la coopération et de la divulgation des preuves électroniques. L'événement sera organisé en coopération avec la présidence italienne du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

A l'ordre du jour

- ▶ Ouverture à la signature du 2ème Protocole additionnel
- **▶** Interventions de hauts fonctionnaires
- Débats autour
 - des outils du 2ème Protocole additionnel
 - de la coopération entre le public et le privé
 - de la coopération dans les situations d'urgence et le rôle des points de contact 24/7
 - des sauvegardes
 - du renforcement des capacités

Participation

La conférence sera ouverte aux experts en cybercriminalité des secteurs public et privé ainsi qu'aux organisations internationales et non gouvernementales du monde entier. Des interventions de haut niveau sont attendues lors de la session d'ouverture à la signature du protocole le 12 mai. Les langues de travail seront l'anglais, le français et l'espagnol. L'événement est prévu pour une participation en présentiel, mais des dispositions seront également prises pour une participation en ligne compte tenu de la situation actuelle du COVID.

La participation est soumise à l'inscription. Les inscriptions seront ouvertes du **10 mars au 10 avril 2022** sur www.coe.int/cybercrime.

La conférence sera précédée par la session plénière du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) les 10 et 11 mai. La participation à cette réunion est restreinte.



Contact:

Conseil de l'Europe Division de la cybercriminalité cybercrime@coe.int www.coe.int/cybercrime

